

La maison à énergie positive : zoom sur le futur standard de la construction neuve

Date de l'article

24/07/2019

Temps de lecture

7 min de lecture

■ MAISON POSITIVE : LE BÂTIMENT À ÉNERGIE POSITIVE

À horizon 2020, la maison à énergie positive pourrait se généraliser dans la construction neuve. Qu'est-ce que c'est ? Quels avantages ? On vous explique.

Vous envisagez de faire construire une maison ces prochaines années ? Connaissez-vous le label Bepos ? À horizon 2021, il deviendra la norme dans le neuf afin de rendre les bâtiments moins énergivores. Votre future maison serait ainsi « à énergie positive ». En d'autres termes, elle produira plus d'énergie qu'elle n'en consommera ! On vous en dit plus par ici...

Maison design illuminée

Après la maison BBC, la maison à énergie positive

Afin de réduire la consommation d'énergie des bâtiments, la réglementation thermique fixe des exigences en matière de performance énergétique pour tout projet de construction neuve. Depuis le 1er janvier 2013, c'est la Réglementation Thermique 2012 (RT 2012) qui est en vigueur. Cette dernière a généralisé les **maisons basse consommation (BBC)**, c'est-à-dire celles qui consomment en moyenne 50 kWh d'énergie primaire par m² et par an (selon la zone climatique où se situe le bien construit). Cependant, pour aller plus loin, une nouvelle réglementation se profile : la **Réglementation Environnementale 2020 (RE 2020)**. Son but : généraliser les **maisons et bâtiments à énergie positive (BEPOS)**.

Dans le but de préparer la RE 2020, de nombreuses expérimentations sont menées en France. L'association Effinergie a lancé le **label pilote BEPOS-Effinergie** en 2013, suivi d'une nouvelle version en 2017 pour identifier les bonnes pratiques. Ce label servira à définir les exigences de la nouvelle réglementation environnementale RE 2020 pour les bâtiments neufs applicable, à partir du 1er janvier 2021.

Le saviez-vous ?

Et la démarche E+C-, c'est quoi ?

Parallèlement au label BEPOS, l'État a lancé le label Énergie Positive et Réduction Carbone (E+C-) en expérimentation. Son objectif est de développer les bâtiments à énergie positive et à faible empreinte carbone tout au long de leur cycle de vie (de leur conception jusqu'à leur démolition). De l'analyse des retours d'expérimentation découleront aussi les orientations de la future RE 2020.

E+C-

Les grands principes d'une maison positive

Même si les exigences thermiques pour une maison à énergie positive ne sont pas encore fixées par la réglementation, les labels existants permettent d'en dessiner les bases. On peut ainsi la définir comme une construction dont la consommation d'énergie primaire fossile est inférieure à la quantité d'énergie renouvelable locale qu'elle produit. Pour y parvenir, un bâtiment à énergie positive doit notamment réunir les conditions suivantes :

- Une **conception bioclimatique** ;
- Une **isolation thermique performante quelle que soit la solution constructive adoptée (maison positive maçonnée, maison positive bois, etc.)** ;
- Une étanchéité à l'air excellente (inférieure à 0,4 m³/h/m²) ;
- Le recours aux **énergies renouvelables** pour produire de l'électricité (solaire photovoltaïque, cogénération...) et de la chaleur (solaire thermique, bois énergie, géothermie, aérothermie...)
- Des **équipements électriques économes** ;
- Un environnement **confortable et sûr**
- Et des **occupants responsables** qui agissent au quotidien pour réaliser des économies d'énergie et ainsi préserver la bonne performance énergétique de leur maison (éclairage modéré, ampoules économes, électroménager blanc, brun, gris peu énergivore, transport domicile/travail réduit, etc.) !

schema maison bbc

Le saviez-vous ?

Maison positive, maison BBC ou maison passive : quelles différences entre ces maisons écologiques ?

La **maison BBC** est, en quelque sorte, la première étape vers la réduction de la consommation d'énergie du bâtiment : elle ne dépense pas plus de 50 kWh d'énergie primaire/m²/an en moyenne.

La **maison passive**, notamment grâce à sa conception bioclimatique, doit avoir un besoin en énergie de chauffage inférieur à 15 kWh d'énergie utile/m²/an) et une consommation totale en énergie primaire inférieure à 120 kWh/m²/an.

Enfin, la **maison à énergie positive** associe le principe de la maison passive à la production locale d'énergie renouvelable.

Les avantages d'une maison positive

Une maison à énergie positive permet de :

- Réduire l'impact environnemental des bâtiments (économies d'énergie, diminution des émissions de gaz à effet de serre, préservation des ressources naturelles...)
- Faire des économies d'électricité et de chauffage et donc de réduire la facture énergétique
- Profiter d'un intérieur confortable et sain, avec des apports de lumière optimisés, une bonne ventilation, une température optimale adéquate en toute saison... (Consulter les guides de l'Ademe « **Chaud dehors, frais dedans** » et « **Se chauffer mieux et moins cher** »)
- Bénéficier éventuellement d'une plus-value en cas de revente de la maison

En bref, la maison à énergie positive présente donc des atouts pour la protection de la planète, mais aussi pour ses habitants !